

20006443400083

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COMMUNE LES DEUX ALPES**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURG D'OISANS**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE LES DEUX ALPES**

**M49**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**BUDGET : BUDGET EAU**

**ANNEE 2019**

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## I - INFORMATIONS GENERALES

## MODALITES DE VOTE DU BUDGET

**POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 380 442,20	G 383 146,22	G-A 2 704,02
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 631 866,57	H 436 894,88	H-B -194 971,69

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 227 300,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 373 790,40 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 012 308,77	Q= G+H+I+J 1 421 131,50	=Q-P 408 822,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 380 442,20	= G+I+K 610 446,22	230 004,02
	Section d'investissement	= B+D+F 631 866,57	= H+J+L 810 685,28	178 818,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 012 308,77	= G+H+I+J+K+L 1 421 131,50	408 822,73

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF****II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	15 000,00	5 441,84	0,00	0,00	9 558,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 030,00	70 679,41	0,00	0,00	71 350,59
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>157 030,00</b>	<b>76 121,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 908,75</b>
66	Charges financières	54 000,00	13 292,59	20 352,67	0,00	20 354,74
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>211 030,00</b>	<b>89 413,84</b>	<b>20 352,67</b>	<b>0,00</b>	<b>101 263,49</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	180 300,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	273 380,00	270 675,69			2 704,31
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>453 680,00</b>	<b>270 675,69</b>			<b>183 004,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>664 710,00</b>	<b>360 089,53</b>	<b>20 352,67</b>	<b>0,00</b>	<b>284 267,80</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D002 Déficit d'exploitation reporté de 2018</b>		<b>0,00</b>				

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	193 410,00	122 730,00	0,00	0,00	70 680,00
75	Autres produits de gestion courante	220 000,00	236 592,83	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>413 410,00</b>	<b>359 322,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 087,17</b>
76	Produits financiers	24 000,00	23 823,39	0,00	0,00	176,61
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>437 410,00</b>	<b>383 146,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 263,78</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>437 410,00</b>	<b>383 146,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 263,78</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R002 Excédent d'exploitation reporté de 2018</b>		<b>227 300,00</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	7 120,55	0,00	2 879,45
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	990 680,92	512 490,01	0,00	478 190,91
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 000 680,92</b>	<b>519 610,56</b>	<b>0,00</b>	<b>481 070,36</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	112 256,01		2 743,99
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	78 309,08			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>193 309,08</b>	<b>112 256,01</b>	<b>0,00</b>	<b>81 053,07</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 193 990,00</b>	<b>631 866,57</b>	<b>0,00</b>	<b>562 123,43</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 193 990,00</b>	<b>631 866,57</b>	<b>0,00</b>	<b>562 123,43</b>
<b>Pour information</b> D001 Déficit d'investissement reporté de 2018		0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	125 518,22	125 518,22	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	41 001,38	40 700,97	0,00	300,41
<b>Total des recettes financières</b>		<b>166 519,60</b>	<b>166 219,19</b>	<b>0,00</b>	<b>300,41</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>366 519,60</b>	<b>166 219,19</b>	<b>0,00</b>	<b>200 300,41</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	180 300,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	273 380,00	270 675,69		2 704,31
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>453 680,00</b>	<b>270 675,69</b>		<b>183 004,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>820 199,60</b>	<b>436 894,88</b>	<b>0,00</b>	<b>383 304,72</b>
<b>Pour information</b> R001 Excédent d'investissement reporté de 2018		373 790,40			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 441,84		5 441,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 679,41		70 679,41
66	Charges financières	33 645,26	0,00	33 645,26
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	270 675,69	270 675,69
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>109 766,51</b>	<b>270 675,69</b>	<b>380 442,20</b>

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

380 442,20

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	112 256,01	0,00	112 256,01
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	7 120,55	0,00	7 120,55
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	512 490,01	0,00	512 490,01
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>631 866,57</b>	<b>0,00</b>	<b>631 866,57</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2018

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

631 866,57

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	122 730,00		122 730,00
75	Autres produits de gestion courante	236 592,83		236 592,83
76	Produits financiers	23 823,39	0,00	23 823,39
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>383 146,22</b>	<b>0,00</b>	<b>383 146,22</b>

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2018

227 300,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

610 446,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 700,97	0,00	40 700,97
28	Amortissements des immobilisations		270 675,69	270 675,69
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>40 700,97</b>	<b>270 675,69</b>	<b>311 376,66</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2018

373 790,40

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

125 518,22

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

810 685,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	15 000,00	5 441,84	0,00	0,00	9 558,16
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	3 555,00	0,00	0,00	1 445,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 886,84	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	142 030,00	70 679,41	0,00	0,00	71 350,59
658	Charges diverses de la gestion courante	142 030,00	70 679,41	0,00	0,00	71 350,59
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>157 030,00</b>	<b>76 121,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 908,75</b>
66	Charges financières (b)(5)	54 000,00	13 292,59	20 352,67	0,00	20 354,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00	33 613,98	0,00	0,00	386,02
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	-20 321,39	20 352,67	0,00	19 968,72
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>211 030,00</b>	<b>89 413,84</b>	<b>20 352,67</b>	<b>0,00</b>	<b>101 263,49</b>
023	Virement à la section d'investissement	180 300,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	273 380,00	270 675,69			2 704,31
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	273 380,00	270 675,69			2 704,31
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>453 680,00</b>	<b>270 675,69</b>			<b>183 004,31</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>453 680,00</b>	<b>270 675,69</b>			<b>183 004,31</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>664 710,00</b>	<b>360 089,53</b>	<b>20 352,67</b>	<b>0,00</b>	<b>284 267,80</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2018						0,00

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de s	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	193 410,00	122 730,00	0,00	0,00	70 680,00
748	Autres subventions d'exploitation	193 410,00	122 730,00	0,00	0,00	70 680,00
75	Autres produits de gestion courante	220 000,00	236 592,83	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et conce	220 000,00	236 592,83	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>413 410,00</b>	<b>359 322,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 087,17</b>
76	Produits financiers (b)	24 000,00	23 823,39	0,00	0,00	176,61
7688	Autres produits financiers	24 000,00	23 823,39	0,00	0,00	176,61
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>437 410,00</b>	<b>383 146,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 263,78</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>437 410,00</b>	<b>383 146,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 263,78</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2018		227 300,00				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	7 120,55	0,00	2 879,45
2031	Frais d'études	10 000,00	7 120,55	0,00	2 879,45
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	990 680,92	512 490,01	0,00	478 190,91
2315	Installations, matériel et outillage techniques	920 300,92	512 490,01	0,00	407 810,91
2318	Autres immobilisations corporelles	70 380,00	0,00	0,00	70 380,00
Total des dépenses d'équipement		1 000 680,92	519 610,56	0,00	481 070,36
16	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00	112 256,01		2 743,99
1641	Emprunts en euros	115 000,00	112 256,01		2 743,99
020	Dépenses imprévues ( investissement )	78 309,08			
020	Dépenses imprévues ( investissement )	78 309,08	0,00		78 309,08
Total des dépenses financières		193 309,08	112 256,01	0,00	81 053,07
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 193 990,00	631 866,57	0,00	562 123,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 193 990,00	631 866,57	0,00	562 123,43
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2018					0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
1313	Départements	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	125 518,22	125 518,22	0,00	0,00
1068	Autres réserves	125 518,22	125 518,22	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	41 001,38	40 700,97	0,00	300,41
2763	Créances sur des collectivités publiques	41 001,38	40 700,97	0,00	300,41
Total des recettes financières		166 519,60	166 219,19	0,00	300,41
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		366 519,60	166 219,19	0,00	200 300,41
021	Virement de la section d'exploitation	180 300,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	273 380,00	270 675,69		2 704,31
28031	Amortissements des frais d'études	78 880,00	8 235,00		70 645,00
28151	Installations complexes spécialisées	22 500,00	22 143,00		357,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	35 500,00	103 856,69		0,00
281561	Service de distribution d'eau	136 500,00	136 441,00		59,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		453 680,00	270 675,69		183 004,31
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		453 680,00	270 675,69		183 004,31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		820 199,60	436 894,88	0,00	383 304,72
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2018			373 790,40		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

## POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00 <sup>A</sup>	0,00	0,00	0,00 <sup>B</sup>	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00 <sup>C</sup>	0,00	0,00	0,00 <sup>D</sup>	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	CA	2019
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE



(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
NVMPH275318EUR	SA SFIL	28/06/2002		01/10/2002	2 091 236,92	F		6.06	6.54907		A	X	N	A-1
NVMPH275323EUR	SA SFIL	01/08/2005		01/08/2006	160 071,47	R	EURIBOR	0.0	3.10822		A	X	N	A-1
MONZ27531EURANC	SA SFIL	10/05/2006		01/09/2006	741 165,45	F		4.37	4.37088		A	X	N	A-1
A01100C60	SA CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	22/10/2010		25/03/2011	370 000,00	F		3.34	3.3905		A	X	N	A-1
A0111A91000	SA CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	12/07/2011		25/03/2012	100 000,00	F		4.72	4.72486		A	X	N	A-1
5591918	Société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	11/09/2018		25/11/2019	500 000,00	F		1.62	1.62048		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					2 091 236,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				994 580,11					112 256,01	33 613,98	0,00	20 352,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		994 580,11					112 256,01	33 613,98	0,00	20 352,67
NVMPH275318EUR	N	0,00		23 724,16	1,17	F	6,54907		10 855,37	2 095,52	0,00	1 317,87
NVMPH275323EUR	N	0,00		179 028,30	3,67	R	3,10822	EURIBOR	54 085,08	404,16	0,00	1 849,70
MON27531EURANC	N	0,00		157 138,55	10,75	F	4,37088		14 285,32	7 491,22	0,00	2 288,98
A0110C60	N	0,00		77 955,70	20,25	F	3,3905		2 523,24	2 725,33	0,00	2 029,46
A0111A91000	N	0,00		346 135,55	11,25	F	4,72488		21 104,85	17 333,75	0,00	12 525,49
5591918	N	0,00		210 597,85	18,92	F	1,62048		9 402,15	3 564,00	0,00	341,17
<b>Total général</b>		0,00		994 580,11					112 256,01	33 613,98	0,00	20 352,67

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



## IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court terme sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

SLOX

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	6				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	994 580,11				
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5


Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020  
 Reçu en préfecture le 05/08/2020  
 Affiché le   
 ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

CA

2019

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

IV - ANNEXES

IV

A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV

A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour en fine, X pour autres à préciser.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.  
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

2019

CA - BUDGET EAU


IV

A1.7

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Con- trat initial	Con- trat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié				

Envoyé en préfecture le 05/08/2020  
Reçu en préfecture le 05/08/2020  
Affiché le   
ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
(2) Taux à la date de renégociation.  
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
(5) Nominal à la date de renégociation.  
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLOK**  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.8</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			04/03/2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT BATIMENTS	15	
Linéaire	APPAREILS, MATERIEL DE BUREAU, OUTILLAGES	5	
Linéaire	BATIMENTS DURABLES	30	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	FRAIS ETUDES	4	
Linéaire	GENIE CIVIL CAPTAGE TRAITEMENT EP ...	30	
Linéaire	GENIE CIVIL STATIONS EPURATION	25	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	3	
Linéaire	MOBILIER DE BUREAU	10	
Linéaire	RESEAU EAU POTABLE	50	



Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

**A3.1**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLOK**

CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

**A3.2**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>193 309,08</b>	<b>112 256,01</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>115 000,00</b>	<b>112 256,01</b>
1641	Emprunts en euros	115 000,00	112 256,01
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>78 309,08</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	78 309,08	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	78 309,08	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	112 256,01	0,00	0,00	112 256,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>494 681,38</b>	<b>311 376,66</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>41 001,38</b>	<b>40 700,97</b>
2763	Autres immobilisations financières	41 001,38	40 700,97
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>453 680,00</b>	<b>270 675,69</b>
28031	Amortissement des immobilisations	78 880,00	8 235,00
28151	Amortissement des immobilisations	22 500,00	22 143,00
281531	Amortissement des immobilisations	35 500,00	103 856,69
281561	Amortissement des immobilisations	136 500,00	136 441,00
021	Virement de la section d'exploitation	180 300,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>311 376,66</b>	<b>0,00</b>	<b>373 790,40</b>	<b>125 518,22</b>	<b>810 685,28</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 112 256,01
Ressources propres disponibles	IV 810 685,28
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3) + 698 429,27</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Eau (1)

## A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
			75	Autres produits de gestion courante	14 562,30
			757	Redevances versées par les fermiers et conc	14 562,30
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	14 562,30
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	14 562,30

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLO**  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Ax.1.2**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D002 (5)			R002 (5)	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES**  
**D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	D001 (4)			R001 (4)	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits volés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

## A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							


(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU	CA	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	<b>DEPENSES (a)</b>					
	Dépenses nettes (a-c)					
	<b>RECETTES (b)</b>					
	Recettes nettes (b-d)					

Envoyé en préfecture le 05/08/2020  
 Reçu en préfecture le 05/08/2020  
 Affiché le   
 ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (4) Indiquer le chapitre.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A8.1

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES

## ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/01/2019	V-RMPL CONDUITE AEP ALIMENTATION LE CHAMOIS	43 231,90	0,00	
14/01/2019	V-EXTENSION RESEAUX AEP LOT LES GRANGES	40 179,40	0,00	
14/01/2019	EXTENSION RESEAUX ROUTE DU PETIT PLAN	31 317,42	0,00	
22/01/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	51 209,95	0,00	
22/01/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	97 318,99	0,00	
22/01/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	76 730,82	0,00	
22/01/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	9 391,13	0,00	
28/01/2019	TX RESEAUX HUMIDES LE COLLET AEP	196,92	0,00	
12/02/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	741,00	0,00	
01/04/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	120 212,51	0,00	
23/05/2019	V-EXTENSION RESEAUX AEP LOT LES GRANGES	6 594,89	0,00	
23/05/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	3 510,00	0,00	
23/05/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	780,00	0,00	
23/05/2019	DEVOIEMENT DES RESEAUX OPERATION LES CLARINES	780,00	0,00	
23/05/2019	V-EXTENSION RESEAUX AEP LOT LES GRANGES	6 530,58	0,00	
29/07/2019	2A- ANALYSE RESSOURCE PROFONDE ET DE SURFACE 3 SOURCES	7 120,55	0,00	5
13/09/2019	2A- ETUDE FONCTIONNEMENT RESEAU ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR	8 400,00	0,00	
04/11/2019	2A- ETUDE FONCTIONNEMENT RESEAU ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR	10 860,00	0,00	
28/11/2019	2A- ETUDE FONCTIONNEMENT RESEAU ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR	4 504,50	0,00	
31/12/2019	2A- CREATION D'UN MAILLAGE POUR SUPPRESSION D'UNE CANALISATION	4 230,90	0,00	
31/12/2019	V- POSE D'UNE VANNE DE SECTIONNEMENT SOUS REGARD SUR ALIM EAU	2 835,26	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>526 676,72</b>	<b>0,00</b>	

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN**

**A8.2**

**VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES**

**ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

Affiché le

SLO  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

**A8.3**

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A9.1

## VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES

## ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A9.2

## VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

## ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mise à disposition</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises en concession ou affermage</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Mises à la réforme</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Divers</b>		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

## SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
<b>TOTAL GENERAL</b>			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

## RATIO

	Montant
<b>Recette 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>383 146,22</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation</b>	



COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

CA

2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 383 146,22</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLOK**  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**B1.3**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLOK**

CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

**B1.4**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**CA**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**B1.5**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLO**  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

**B1.6**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLOK**  
CA 2019

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

**B1.7**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**CA**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019**

**C1.1**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

<b>COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU</b>	<b>CA</b>	<b>2019</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019</b>	<b>IV</b>
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif.

CULT: Culturel.

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a: article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE  
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

**C1.2**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

**SLO**

CA 2019

**COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU**

ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)</b>	<b>C3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

## COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

## 1 - BUDGET EAU

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	664 710,00	380 442,20	0,00	380 442,20
RECETTES	664 710,00	610 446,22	0,00	610 446,22
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 193 990,00	631 866,57	0,00	631 866,57
RECETTES	1 193 990,00	810 685,28	0,00	810 685,28

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

## 3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	664 710,00	380 442,20	0,00	380 442,20
RECETTES	664 710,00	610 446,22	0,00	610 446,22
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 193 990,00	631 866,57	0,00	631 866,57
RECETTES	1 193 990,00	810 685,28	0,00	810 685,28
<b>TOTAL AGREGE DES DEPENSES</b>	<b>1 858 700,00</b>	<b>1 012 308,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 012 308,77</b>
<b>TOTAL AGREGE DES RECETTES</b>	<b>1 858 700,00</b>	<b>1 421 131,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 421 131,50</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 038-200064434-20200720-DEL2020080-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - BUDGET EAU

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**D**

Présenté par le Maire,  
A Les Deux-Alpes, le .....  
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Les Deux-Alpes, le .....

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le ....., compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....



## SOMMAIRE

**I. Informations générales**

p.2 Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

**III. Vote du budget**

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV – ANNEXES****Jointes Sans Objet****A - Eléments du bilan**

p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.21 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.22 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.23 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.24 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.25 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.26 A3.2 - Etalement des provisions

p.27 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.28 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.29 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.30 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.31 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.32 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.33 A6 - Etat des charges transférées

p.34 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.35 A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

p.36 A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

p.37 A8.3 - Opérations liées aux cessions

p.38 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

p.39 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

p.40 A10 - Etat des travaux en régie

**B - Engagements hors bilan**

p.41 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.42 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.43 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.44 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.45 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.46 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.47 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.48 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.49 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

**C - Autres éléments d'informations**

p.50 C1.1 - Etat du personnel

p.52 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.53 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.54 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.55 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures**

p.56 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : **23**  
 Nombre de membres présents : **21**  
 Nombre de suffrages exprimés : **22**  
 VOTES : Pour **22**  
 Contre **0**  
 Abstentions **0**

Date de convocation : **15/07/2020**

Présenté par Monsieur le Maire,  
 Aux Deux Alpes le, **20 Juillet 2020**  
 Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal (2),

Aux Deux Alpes,

Les membres du Conseil Municipal

<p><b>AUBERT Christophe</b> Le Maire</p>	<p><b>BALME Pierre</b> Maire Délégué de Venosc</p>	<p><b>COING Marie-Hélène</b> Maire Déléguée de Mont de Lans</p>	<p><b>GRAVIER Eric</b> Premier Adjoint</p>	<p><b>ARGENTIER Agnès</b> Deuxième Adjoint</p>	<p><b>PELLORCE Patrick</b> Troisième Adjoint</p>
<p><b>NEYRAUD Cécile</b> Quatrième Adjoint</p>	<p><b>BISI Jean-Luc</b> Cinquième Adjoint</p>	<p><b>MOREAU Françoise</b> Sixième Adjoint</p>	<p><b>MILLET Anne</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>VAN LEEUWEN Paul</b> Conseiller Municipal</p>	<p><b>Giraud Laurent</b> Conseiller Municipal</p>
<p><b>VALETTE Céline</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>MOUNIER Ugo</b> Conseiller Municipal</p>	<p><b>TASSO Enrica</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>DURDAN Camille</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>VEYRAT Fabien</b> Conseiller Municipal</p> <p>VEYRAF</p>	<p><b>MARTIN Jocelyne</b> Conseillère Municipale</p>
<p><b>GARDEN André</b> Conseiller Municipal</p>	<p><b>DEBOUT Stéphanie</b> Conseillère Municipale</p>	<p><b>VAZEUX Delphine</b> Conseillère Municipale</p> <p>Pouvoir à J. Martin</p>	<p><b>ESPITALIER Pascal</b> Conseiller Municipal</p>	<p><b>AGUILAR Angélique</b> Conseillère Municipale</p>	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
 Aux Deux Alpes, le .....

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..